

LA CFDT FAIT ECHOUER UN «HOLD UP» AU CE EPIC SNCF

C'est au cours de la séance plénière du CE EPIC SNCF du 23 Juin 2016, après des mois de **prémédiation** dans des structures conjointes, que le **vote décisif sur les activités Sociales et Culturelles** a eu lieu.

L'ACCORD CGT-SUD signé par CGT-SUD-UNSA-DIRECTION a mis les élus CE EPIC SNCF face à une situation **UBUESQUE** lors du CE du 23 Juin :

Les montants cumulés réclamés par les CER MOBILITES pour les agents implantés en régions étaient supérieurs à la dotation Activités Sociales et culturelles EPIC DE TETE.

Dès lors, le vote en CE aurait pu laisser les caisses vides et priver les 4 000 agents de l'ancien périmètre TRANSVERSES de toute activité sociale sur leur CE EPIC SNCF.

Cela prouve une fois de plus, que seule la CFDT avait fait le choix de la raison, en refusant de signer un accord rétrograde qui statufie un peu plus la gestion conservatiste des activités sociales.

L'orientation que la CFDT voulait donner à cet accord était le **CHOIX A LA CARTE** des activités sociales alors que les OS signataires ont acté le **TOUT OU RIEN**.



DÉTAIL DES VOTES

L'UNSA Vote Contre : Les élus s'aperçoivent finalement, que cette situation n'est financièrement pas viable, et votent contre, et ce, alors même qu'ils sont signataires de l'accord !

La CGT Vote Pour : Position dogmatique d'aspiration financière des moyens vers les CE qu'elle dirige, mais de fait en délaissant totalement les agents de l'ex CE transverses.

La CFDT en conformité avec sa ligne politique, n'ayant pas ratifié l'accord, s'est abstenue (juridiquement = Contre).

C'est donc la CFDT qui a finalement fait pencher la balance, et échouer le «HOLD UP»



Désormais, pour la CFDT, il serait inacceptable que les cheminots de région se voient privés d'activités sociales, de restauration, si la CGT par rancœur décidait de leur fermer la porte. Cela pourrait mettre également en péril la gestion des CE régionaux.
La CFDT, dans un principe d'équité souhaite que des activités sociales de qualité soient accessibles à tous les agents de notre périmètre EPIC SNCF.

C'est pourquoi dans leur déclaration, **les élus CFDT ont invité le Secrétaire du CE à établir des conventions avec les CER Mobilités**, pour que régionalement les cheminots puissent toujours **bénéficier à la carte, des AS locales qui les intéressent.**

